Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_141-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le quatre décembre, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - Mme Sylvie PÉRESSE - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jacques GUYONVARCH - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - Mme Hélène MIOTÈS - M. Baptiste ROBERT - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - M. Marc LE POULICHET - Mme Sandrine GUILLEMOT - M. Christophe BERNARD - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
David LIEURY donne pouvoir à Marie-Thérèse LE NY
Maëlle LE GOUIC donne pouvoir à Valérie COURTET

Absentes excusées :
Marion GRAGNIC et Constance GRAVIER

Madame Catherine DE SAN FELICIANO a été nommée secrétaire de séance.

N° 2025-12-141 - LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal n° 2020-05-052 du 26 mai 2020 confiant au maire certaines attributions de sa compétence, il sera rendu compte des décisions ci-dessous prises par Monsieur le maire (**N° 2025-09-101 à 2025-11-139**).

N° 2025-09-101
Convention de mise à disposition de l'esplanade avec MASTER CAMPING CARS pour le salon du camping-car du 16 au 20 octobre 2025.

N° 2025-09-102
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Jacqueline LEBRETON, ad 90 sise 31 rue Mentec.

N° 2025-09-103
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association AMICALE PLOUAYSIENNE - SECTION MODERN JAZZ -
Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

N° 2025-09-104
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit du CLUB DE LECTURE - Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_141-DE

N° 2025-09-105
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association FAMILLES RURALES - CHORALE CHANTS VARIÉTÉS -
Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

N° 2025-09-106
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association KAS A BARH - Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 -.

N° 2025-09-107
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association LES JEUDIS DE L'AQUARELLE - Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 -.

N° 2025-09-108
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association SKOL AN AMZER DA ZONT PLOUÉ - Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 -.

N° 2025-09-109
Convention de mise à disposition de locaux au pôle culturel associatif Kristen Noguès situé rue de Manehouarn au profit de l'association SPERED BRO PLOUÉ - Période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

N° 2025-09-110
Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « LE CABARET DU POILU ».
1 représentation le 23 novembre 2025 - Animations culturelles. Coût de la prestation : 4 694,75 €.

N° 2025-09-111
Conclusion du contrat unique de maintenance / hébergement / abonnement / du progiciel et du portail "ORPHÉE " de la médiathèque municipale conclu avec la société C3RB INFORMATIQUE de LA LOUBIÈRE (12740) pour la période du 01.01.2026 au 31.12.2028. Tarifs annuels de :

- ⇨ 1 987,78 € HT pour le contrat de maintenance
- ⇨ 359,88 € HT pour le contrat d'hébergement

N° 2025-09-112
Conclusion d'un devis pour le spectacle « LUTINS-LUTINS » avec la COMPAGNIE DES DOUX SAUVAGES - les 5 et 6 décembre 2025 - médiathèque et RPE/LAEP.
Coût de la prestation : 1 491,40 € TTC (répartition 50 % RPE/LAEP et 50% médiathèque).

N° 2025-09-113
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Arlette GUILLARD, AB 187 sise 17 rue Xavier Grall.

N° 2025-09-114
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété des consorts LE FLOCH, AI 268 sise rue des aubépines.

N° 2025-09-115
Conclusion d'un devis et conditions générales de vente du spectacle « TOUT CE QUE JE VEUX POUR NOËL » -
1 représentation le 14 décembre 2025 - Animations culturelles. Coût de la prestation : 890 €.

N° 2025-10-116
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Anthony JEGOUZO et Monsieur Kevin LE DOUJET, AD 269 sise 3 rue de la forge.

N° 2025-10-117
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Philippe LE NAOUR et Madame Nathalie LE NAOUR, AD 60 sise 1 rue des ajoncs.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_141-DE

N° 2025-10-118
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Victor COTONNEC, AA 247 sise 16 rue Mentec.

N° 2025-10-119
Élections municipales 2026 - Convention avec la Préfecture du Morbihan relative à la réalisation de l'adressage, la mise sous plis et du colisage de la propagande électorale.

N° 2025-10-120
Conclusion d'une convention de partenariat entre la médiathèque de Plouay et le CPEA (centre psychothérapique pour enfants et adolescents) de Keramont en Plouay.

N° 2025-10-121
Conclusion d'une convention de partenariat entre la médiathèque de plouay et le FAM (foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés) « la clé des champs ».

N° 2025-10-122
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Ginette LE ROUZO, AI 291 sise 19 rue des aubépines.

N° 2025-10-123
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété des consorts GOURLAY, AB 189 sise 13 rue Xavier Grall.

N° 2025-10-124
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Yves GRAVENES et Madame Nolwenn GRAVENES, AB 66 sise 14 village de Kerveline.

N° 2025-10-125
Convention d'une mise à disposition d'un local à la maison des associations rue Paul Ihuel au profit du Secours catholique.

N° 2025-10-126
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur Jean EMERY, ZT 25 sise 6 Resturien.

N° 2025-10-127
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Olivia LE CUNFF et Monsieur Jean-Christophe FERREC, AC 88 sise 26 Park Kerandor.

N° 2025-11-128
Conclusion d'un contrat de prestation de services avec la société SAGELEC pour la maintenance préventive du sanitaire automatique ani vandalisme situé place du vœux château. Année 2026.
Coût de la prestation : 592 € € HT.

N° 2025-11-129
Conclusion d'un contrat de prêt de matériel « FABALB à l'école » pour l'école élémentaire de Manehouarn avec le réseau CANOPÉ. Prestation gratuite.

N° 2025-11-130
Régularisation des licences ORACLE pour e-magnus de la société BERGER-LEVRAULT (pour passage en version ESL2).

N° 2025-11-131
Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur de Questenen-Plaine / Kerscoulic avec 2LM.
Coût de la prestation 6 750 € € HT.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601667-20251210-DCM_2025_12_141-DE

N° 2025-11-132
Conclusion de mise à disposition de la salle annexe au sous-sol ; de la salle des fêtes au profit de l'association SISA KENDON. Période du 6 janvier 2026 au 9 juillet 2026.

N° 2025-11-133
Convention de mise à disposition d'une salle à l'espace jeunes au profit du collège Marcel Pagnol de Plouay.
Période du 18 novembre 2025 au 9 juin 2026.

N° 2025-11-134
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriétés de Monsieur Yoann LE GOUGUEC, AD 104 7et 408 sises 31 rue Paul Ihuel.

N° 2025-11-135
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Madame Geneviève BRUNEAU-BEZIAU, AI 20 sise 2 rue des pommiers.

N° 2025-11-136
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de de SCI MARJOLAINE représentée par Monsieur Jean-Pierre JOUBIN, AA 127 sise 1 rue du Commerce.

N° 2025-11-137
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriété de Monsieur William BARRE et Madame Carole BARRE, AA 150 sise 8 rue des Alliés.

N° 2025-11-138
Conclusion d'un emprunt de trois millions d'euros auprès du Crédit mutuel de Bretagne.

N° 2025-11-139
Non recours au droit de préemption urbain prévu par le code de l'urbanisme : propriétés de Monsieur Jean-Jacques AVRY et Madame Chantal AVRY, AC40 et 41sises rue de Poul Fétan.

Pour extrait certifié conforme
Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Catherine DE SAN FELICIANO

Pour extrait certifié conforme
Le MAIRE,
Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO